

## AVIS

## Enquêtes publiques



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique :  
- sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jassans-Riottier et visant à autoriser la réalisation d'un projet hôtelier et de réception au sein du parc du Château de Cillery sis à Jassans-Riottier.

Les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme concernent principalement des évolutions relatives au PADD, au règlement, au zonage et aux orientations d'aménagement et de programmation.

Le siège de l'enquête se situe dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.  
Monsieur Denis SIDOT a été désigné Commissaire-Enquêteur par décision n°E19000122/69 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon en date du 16 mai 2019

L'enquête sera ouverte le mercredi 4 septembre 2019 à 8h30 pour une durée de 31 jours, soit jusqu'au 4 octobre à 17h30.  
Un avis portant les indications mentionnées à l'article R 123.9 du code de l'environnement est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans les départements du Rhône et de l'Ain :

- Le Progrès  
- Le Patriote.

Cet avis est également publié par voie d'affichage à la mairie de Jassans-Riottier, sur les panneaux d'information municipale ainsi que dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (15) quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.  
Ces affichages seront conformes en termes de dimensions à celles fixées à l'article 1 de l'arrêté du 24 avril 2012.

Du 4 septembre 2019 au 4 octobre 2019 inclus, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier aux heures habituelles d'ouverture sous réserve des jours de fermetures exceptionnelles notamment liées aux fêtes :

- en mairie de Jassans Riottier 333, rue de la Mairie : Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, Samedi de 10h00 à 12h00  
- à la CAVBS, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La consultation gratuite du dossier d'enquête version numérique se fera à partir des postes informatiques à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et comportant la version numérique mise en ligne :  
- en Mairie de 01480 Jassans-Riottier - 333, rue de la Mairie, aux jours et heures ci-dessus indiquées  
- dans les locaux administratifs de la CAVBS, (accès à l'accueil au 1er étage) 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- Sur le site internet : [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr).  
Le dossier d'enquête sous forme numérique ainsi que le registre dématérialisé pourront être consultés sur le site internet

<http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepublique.net>

Avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant sa demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.

Le coût de la reproduction du dossier d'enquête sera déterminé en application des tarifs votés par le conseil communautaire et mentionnés dans la délibération n° 08/116 du 27 octobre 2008. Le demandeur devra s'acquitter de cette somme avant tout envoi du dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenu à sa dispositions à la mairie de Jassans-Riottier.

Toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur aux adresses suivantes :

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115, rue Paul Bert - 69400 -Villefranche-sur-Saône et/ou  
- Mairie de 01480 Jassans-Riottier, 333, rue de la Mairie

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

[projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier@enquetepublique.net](mailto:projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier@enquetepublique.net)

Ou faire part de ses remarques sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepublique.net>

Le public, sur ce même registre dématérialisé, aura la possibilité de consulter les observations déjà déposées.  
Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie

de Jassans-Riottier pour recevoir ses observations ;

- Mercredi 4 septembre 2019 de 13h00 à 16h00 ;

- Vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;

- Vendredi 4 octobre de 14h30 à 17h30.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête aux heures habituelles d'ouverture, dans les lieux précités à l'article 5 pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020 inclus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés au siège de la CAVBS, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône : [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr) et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020 inclus.

Les informations relatives au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jassans-Riottier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Sylvain MICHEL, responsable du service aménagement de l'espace à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône. Tel : 04.74.68.23.08.

Le conseil communautaire, assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, a compétence pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par délibération.

162988400

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Par arrêté référencé DGAOUT201911 du 2 août

2019, le Maire d'Oyonnax a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une portion du chemin rural de Champ Mort à Veyziat en vue de son aliéner

Cette enquête publique se déroulera durant 15 jours consécutifs et ce du mercredi 4 septembre 2019 au 19 septembre 2019 inclus.

Monsieur Jean DENUËLLE a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie d'Oyonnax pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le dossier soumis à enquête sera également consultable sur le site internet de la Ville d'Oyonnax ([www.oyonnax.fr](http://www.oyonnax.fr)).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie d'Oyonnax - Service Urbanisme 126, rue Anatole France - BP 817 - 01108 Oyonnax cedex.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en Mairie d'Oyonnax le 4 septembre 2019 de 8h30 à 12h00 et le 19 septembre 2019 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire d'Oyonnax le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

164278700



## Commune de Saint-Jean-de-Niost

## Aliénation partielle du chemin rural dit de la Véquière

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 29 août 2019, le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Niost a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation partielle du chemin rural dit de la Véquière situé dans l'emprise de l'opération d'aménagement "Les Bois de Vavres".  
Monsieur Didier ALLAMANNO a été désigné Commissaire-Enquêteur par arrêté du 29/08/2019.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Saint-Jean-de-Niost du **lundi 23/09/2019 à 15h00 au mardi 08/10/2019 à 17h30** aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la Mairie de Saint-Jean-de-Niost, le **mercredi 25/09/2019 de 15h00 à 17h30**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, ou transmises par courrier ou déposées en mairie adressées à :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
Mairie de Saint-Jean-de-Niost

264, route de Port Galland - 01800 Saint-Jean-de-Niost

Cet avis est affiché à la Mairie sur le panneau d'affichage et peut être consulté sur le site Internet de la Commune  
<http://www.saintjeandeniost.fr/>

166570900

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Constitutions de sociétés

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BEYNOST en date du 27 Juillet 2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

## SCI FACTORY

**Siège social** : ZAC les Malettes, rue du Chat Botté, Beynost (Ain)  
**Objet** : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital** : 2 000 euros

**Montant des apports en numéraire** : 2000 euros

**Gérance** :

- Monsieur Julien LAURIA, demeurant 40, rue Ml de Latte de Tassigny, Lyon (Rhône),  
- Madame Maud RABATET, demeurant 43, avenue du Chater, Francheville (Rhône),

**Agrément des cessions** : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse.

Pour avis, le Gérant

166685300

## Divers

## ALVES FRERES

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 113 200 euros

Siège social : Z.I. de Fétan

01600 TREVOUX

323 588 178 RCS BOURG EN BRESSE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019 :

Il a été décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

• Ancienne mention : Société anonyme à Conseil d'administration

• Nouvelle mention : SARL

Administration :

• Ancienne mention :

Président du Conseil d'administration :

Monsieur Cédric DA CONCEICAO, 3, impasse du Belvédère 01480 FRANS

Administrateurs :

Monsieur Sébastien DA CONCEICAO, ZI de Fétan 01600 TREVOUX

Monsieur Frédéric DE ALMEIDA, 810 rue Edouard Herriot 01480 JASSANS RIOTTIER

• Nouvelles mentions

Gérance : Monsieur Cédric DA CONCEICAO, 3, impasse du Belvédère 01480 FRANS

Commissaires aux comptes :

Les Commissaires aux comptes sont restés en fonction.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Le siège social a été transféré à ZAC de Montfray - Allée du Beaujolais 01480 FAREINS, à compter du 28 juin 2019. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BOURG EN BRESSE.

963982600

## VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

[lpral@leprogres.fr](mailto:lpral@leprogres.fr)

((( ALERTE INFO )))

Vous êtes témoin  
d'un événement,  
vous avez une info ?



contactez le

0 800 07 68 43

Service & appel  
gratuits

ou par mail à [LPRFILROUGE@leprogres.fr](mailto:LPRFILROUGE@leprogres.fr)